



Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Boulogne/mer  
Canton de Samer

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 8  
Excusé(s)/Absent(s) : 6  
Procurations : 3  
Quorum : 7

## Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-22 DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de M. David Seillier, de M. Julien Caplier, de M. Sébastien Poquet, M. Gilles Montador, M. Bruno Debove, Mme Valérie Feutry

Absents excusés : M. Gilles Montador, M. Bruno Debove, Mme Valérie Feutry  
M. Gilles Montador ayant donné procuration à M. Yves Hennequin  
M. Bruno Debove ayant donné procuration à Mme Thellier Stéphanie  
Mme Valérie Feutry ayant donné procuration à M. Mario Boulet

Mme Isabelle Tartare est désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : Rénovation du Groupe Administratif et Scolaire – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'inscription au Budget Primitif 2022 des travaux de rénovation du Groupe Administratif et Scolaire.

Donne lecture du plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT EQUILIBRE : PROJET DE MODIFICATION DU GROUPE ADMINISTRATIF ET SCOLAIRE			
DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT €HT	INTITULE	MONTANT
ECLAIRAGE	35 160,00	Conseil Départemental	
PLAFONDS ET CLOISONS	69 500,00	25%	76 790,00
CARRELAGE	26 000,00	DETR 25 %	76 790,00
TRAVAUX DE PEINTURE	38 500,00	DSIL 20 %	61 432,00
CHAUFFAGE ET SANITAIRES	35 100,00	CAF 10 %	30 716,00
MENUISERIES	48 900,00		
<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>	<b>253 160,00</b>		
<b>Autres</b>			
HONORAIRES ARCHITECTE	25 000,00		
AMO	15 000,00		
Levés topographiques	3 500,00		
SPS	3 000,00		
Contrôle technique	4 000,00		
		<b>Sous Total</b>	<b>245 728,00</b>

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Etat parasitaire	1 500,00	Fonds Propres	11 432,00
Diagnostic plomb amiante avant travaux	2 000,00	Emprunts	50 000,00
<b>Montant autres prestations et études</b>	<b>54 000,00</b>	<b>Sous Total</b>	<b>61 432,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>307 160,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>307 160,00</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré :

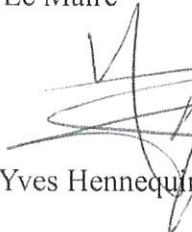
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et tout document relatif au plan de financement prévisionnel.


Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

  
Yves Hennequin



**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**  
Transmise à la Sous-Préfecture le.....10.OCT.2022  
Publiée ou Notifiée le.....10.OCT.2022.....  
**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**  
Le Maire,


REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com